

## Être membre du CA de Dynamo<sup>Coop</sup>, c'est :

- représenter officiellement la coopérative dans sa communication et ses actes légaux
- s'impliquer dans la gestion de la coopérative en accompagnant l'équipe dans le développement de ses services et outils
- être un relais pour apporter ses conseils en matière de gouvernance et de gestion de projets

## Pratiquement, cela implique de :

- se rencontrer une dizaine de fois par an pour se tenir informé de l'évolution des projets et opérer les arbitrages nécessaires
- assurer le rôle d'employeur auprès de l'équipe, notamment en veillant à ce que ses actions s'inscrivent dans une stratégie globale
- soutenir la professionnalisation de l'équipe opérationnelle